

**GYMNASTIQUE MIXTE DE COMPETITION
REGLEMENT INTERIEUR
DU 12 SEPTEMBRE 2022 AU 24 JUIN 2023**

ARTICLE 1 : Inscription et accès au cours

L'adhérent peut accéder au cours, s'il est inscrit à La Fraternelle avec **un dossier complet** :

Inscription en ligne sur comiti, certificat médical obligatoire pour les majeurs ou attestation de santé, paiement en ligne, par chèque, par carte bancaire ou espèce, assurance FSCF ou autres, photo

ARTICLE 2 : CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MAJEURS : obligation de le renouveler tous les 3 ans.

Pour une première adhésion et/ou changement d'activité à La Fraternelle, le **certificat médical est obligatoire** et doit être daté **après le 1er mai 2022 pour les adhérents âgés de 18 ans et plus.**

Pour une réinscription dans la même activité,

- si votre certificat médical est daté en 2019, vous devez en fournir un nouveau.
- Si ce n'est pas le cas, **vous devez remplir le questionnaire de santé à votre disposition** :
 - vous avez répondu NON à toutes les questions, vous devez simplement l'attester en remplissant le coupon-réponse du questionnaire avec date et signature. Il n'y a pas de certificat médical à fournir.
 - vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, consulter votre médecin.

NOUVEAU : Les pratiquants MINEURS n'ont plus à présenter de certificat médical. Il suffira de remplir le questionnaire de santé téléchargeable sur le site : www.lafraternellebj.fr et de nous transmettre le coupon-réponse.

ARTICLE 3 : Cotisation et adhésion à régler à l'inscription

- Adhésion à La Fraternelle : 10 €
 - Paiement en ligne, par carte bancaire, en espèces et chèques. Possibilité de paiement en 3 fois sur 3 mois maximum. Encaissement le 15 ou 30 du mois .
 - Réductions :
 - Inscription à 2 activités : déduction de 20 € sur la deuxième activité
 - Tarif **famille du même foyer** : à partir du 2ème membre, 10 € déduit sur la cotisation
- Carte Pass'Régiion (30 €) ou Carte Tattoo Isère acceptée : un remboursement sera effectué après réception de la carte

ARTICLE 4 : Inscription en cours de saison possible selon la disponibilité avec tarif adapté

A partir de 1er janvier 2023 : 25% de réduction sur la cotisation annuelle

A partir de 1er avril 2023 : 60% de réduction sur la cotisation annuelle

ARTICLE 5 : Arrêt définitif de l'activité en cours de saison.

Aucun remboursement ne sera accordé sauf si l'arrêt de l'activité est dû à un accident durant un cours, une compétition ou dans le cadre d'un stage organisé par l'association.

15 € seront retenus pour les frais de dossier engagé.

ARTICLE 6: arrêt temporaire de l'activité—pas de remboursement

Pour reprendre une activité suite à une dispense de sport, l'adhérent devra apporter **un certificat de reprise d'activité délivrée par le médecin.** Il n'y aura pas de remboursement.

ARTICLE 7: accident corporel au cours d'une activité

Accident à déclarer par La Fraternelle à l'assureur dans les **5 jours avec certificat de constatation des blessures** délivré par un médecin aux parents.

Remboursement des frais restés à la charge de l'adhérent et perte de salaires en fonction de l'option choisie, de la prise en charge des régimes sociaux obligatoires et mutuelles.

ARTICLE 8 : informations– renseignements

Au secrétariat ouvert : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00

(à confirmer) Sauf mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 et samedi de 10h00 à 12h00

Au téléphone au 04 74 93 39 59 ou par mail : fraternelle@fraternellebj.fr

Auprès des responsables des sections ou du permanent sportif au début ou à la fin des cours

Ou sur le site internet : www.lafraternellebj.fr

ARTICLE 9 : quelques règles à respecter

La Fraternelle demande aux adhérents d'avoir une attitude sportive et de fair-play pendant les entraînements, les compétitions et les déplacements.

Pour le bon déroulement des séances, les horaires des cours doivent être respectés.

En cas d'absence, le secrétariat ou les moniteurs devront être informés.

Le port de bijoux est déconseillé pendant les entraînements. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou d'accident dû à ceux-ci.

Une tenue compatible avec l'activité pratiquée est obligatoire.

Des informations sur les activités et les événements de La Fraternelle sont affichées sur les panneaux situés au portail, à l'entrée de la salle de gymnastique, de la salle polyvalente, de la salle multisports, sur les télévisions et au secrétariat. **Merci de les consulter régulièrement.**

ARTICLE 10 :

LES PARENTS ACCOMPAGNERONT LEURS ENFANTS AUX VESTIAIRES OU DANS LA SALLE DE COURS AFIN DE S'ASSURER DE LA PRESENCE DE L'ENCADRANT.

AUCUN ENFANT N'EST AUTORISÉ À RESTER SEUL DANS LES LOCAUX.

10 minutes maximum avant le début des cours sont tolérées.

La Fraternelle se dégage de toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements.

ARTICLE 11 : VESTIAIRES

Pour le respect de l'intimité des gymnastes, nous demandons aux parents de pas rester dans les vestiaires lorsque les gymnastes se changent. Il est demandé aux parents de ne pas stationner entre les deux vestiaires, dans le couloir qui donne accès au gymnase spécialisé. Les parents peuvent regarder leur enfant uniquement dans la salle verte. Il est interdit de filmer au cours de l'entraînement. Certains parents n'ont pas donné l'autorisation pour le droit à l'image.

ARTICLE 11: LOI RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Conformément à la loi RGPD, La Fraternelle vous informe que :

- la gestion des inscriptions aux activités est faite sur un site dématérialisé : « COMITI » <https://lafraternellebj.comiti-sport.fr/>.
- les licences FSCF des adhérents sont établies à l'aide du logiciel fédéral ADAGIO avec insertion des photos d'identité.

Les données personnelles saisies par l'adhérent ou le secrétariat peuvent être à tout moment modifiées si souhaitées.

Vous nous avez transmis votre adresse mail et votre numéro de portable. Des informations sur les compétitions ou autres vous seront communiquées par mail ou sms. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, merci de le stipuler au secrétariat.

Droit à l'image

Des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités pour des actions promotionnelles peuvent apparaître sur le site de l'association ou sur d'autres supports de communication de l'association, du Comité Départemental du Dauphiné ou du Comité Régional AURA et la FSCF. L'adhérent possède un droit d'accès, de modification, de rétractation et de suppression des données qui le concerne



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES



La Storia...